

Régate : créer son entreprise autrement

Depuis 1999, la coopérative d'activités et d'emploi Régate amène progressivement les entrepreneurs qui disposent d'un savoir-faire à lancer leurs entreprises. Mi-décembre, elle a honoré son 100^e « Régatien » [créateur](#).

Créer son entreprise relève parfois du parcours du combattant. Les démarches à suivre et les risques encourus refroidissent plus d'un entrepreneur. Mais des structures existent pour faciliter ces initiatives. Régate en est un exemple. Lancée de façon expérimentale en [1998](#), cette coopérative d'activités et d'emploi permet aujourd'hui d'accompagner [des candidats](#) entrepreneurs dans leurs projets. « L'idée est simple » explique Jean-Marc Thouy, « Régate donne la possibilité à chaque personne qui a un savoir-faire de le tester sur le marché, de savoir ce qu'il vaut et s'il peut en vivre ». L'entrepreneur signe tout d'abord un contrat d'objectif avec la coopérative pour se constituer une trésorerie et devenir [ensuite](#) salarié de sa propre [activité](#) : « c'est un parcours progressif de maximum 3 ans qui met les gens dans une dynamique [de création d'activité, avec pour finalité, leur autonomie](#) » précise Jean-Marc Thouy. Durant ce [parcours](#), Régate n'apporte aucune aide financière. C'est sur le plan juridique, comptable et de l'accompagnement (technique et humain) qu'elle soutient les [apprentis-entrepreneurs](#). : « [En gros, au début on s'occupe de la paperasse pour qu'ils soient entièrement concentrés sur leurs activités](#) ». Depuis 1999, Régate a accompagné 375 projets [, grands ou petits](#) et elle vient de fêter sa 100^e création d'entreprise. Chacun de ces entrepreneurs a reçu mi-décembre son diplôme « Regatus Honoris ». Une manière symbolique de [reconnaître le parcours de ces entrepreneurs et l'efficacité de cet outils d'accompagnement à la création](#).